

# Qui sont les Conseillers nationaux? En majorité des "professionnels"

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1968)**

Heft 87

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1008244>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Qui sont les Conseillers nationaux ? En majorité des « professionnels »

A la veille des élections du Conseil national, nous avons publié un tableau de la composition de la Chambre du peuple, par groupes professionnels et par partis.

La nouvelle Chambre a été soumise à la même analyse. On sait que ce travail est apparemment simple : qu'est-ce que deux cents conseillers ? — deux cents fiches ; et pour connaître la profession de chacun, il suffit de consulter la « Feuille fédérale », dans le cas particulier celle du 30 novembre 1967, numéro 49 ; pourtant ce travail simple est riche en surprises ; plus d'un chercheur en fut découragé.

Les difficultés principales sont d'une part la polyvalence de certains élus (par exemple, où classer un juriste, rédacteur du journal d'une association professionnelle ?) et d'autre part, le fait que certaines professions, certaines catégories chevauchent : un enseignant est un enseignant, mais aussi un fonctionnaire.

A ces difficultés traditionnelles s'ajoute encore le fait que des classifications trop amples font mal apparaître la force des groupes de pression. Car, si l'on recense les hommes qui sont les représentants des associations professionnelles, c'est une donnée d'un grand intérêt pour juger du véritable amateurisme de notre parlement de milices, mais ce chiffre couvre dans son anonymat aussi bien les représentants du Vorort que ceux de l'Union suisse des arts et métiers, que ceux de l'Union syndicale ; pour juger mieux de l'équilibre des forces, il faut pousser plus loin le détail.

M. Peter Gilg s'est livré à ce travail minutieux que le « Bund » a publié dans ses éditions des 16 et 17 novembre 1967, puis en tirage à part. En voici les principales données.

## Une méthode de travail

M. Gilg n'a pas retenu le critère de l'appartenance professionnelle des conseillers considérés individuellement ; son point de départ, ce sont les groupes de pression. Avantage : il classe ainsi sous la même bannière des hommes qui, de professions diverses, travaillent pour la même cause. Correctif essentiel : un homme peut se rattacher à un groupe sans aliéner pour autant, totalement, son indépendance d'esprit. Question de caractère !

Ainsi disparaissent les catégories purement professionnelles telles que : ingénieurs, enseignants, architectes, médecins, qui, comme telles, n'avaient pas de significations au Conseil national ; on les retrouve donc sous : divers.

Quels sont les groupes retenus ? Industrie, grand commerce, haute finance — transport, tourisme — commerce de détail, arts et métiers, petites banques — agriculture — propriétaires immobiliers — employés — caisse, maladie — autorités (cantonales, communales, hauts fonctionnaires, préfets, juges) — presse — permanents des partis — avocats — divers. Voici l'importance numérique des « groupes » représentés :

Groupes	Nombre de c. nat.
Autorités	51
dont 22 conseillers d'Etat à plein temps	
4 conseillers d'Etat à temps partiel	
17 municipaux (exécutif communal) à plein temps	
Agriculture	25
Industrie, grand commerce	22
Employés, ouvriers	21
Petit commerce, arts et métiers	21
Avocats	18
Presse	10
Permanents des partis	5

Transports, tourisme	4
Caisses maladie	2
Intérêts immobiliers	1
Divers	20

Ces douze groupes sont répartis de la manière suivante, par partis :

Industrie, grand commerce :	
radicaux	9
indépendants	7
conservateurs, chrétiens sociaux	3
divers (libéraux, paysans, artisans et bourgeois, évangélique, avec chacun un représentant)	3

Nette prédominance radicale dans ce groupe ; les indépendants s'y retrouvent en force parce qu'ils ont recruté plusieurs conseillers parmi le personnel dirigeant de Migros. Ces milieux ont aussi chez les conservateurs un porte-parole de poids en la personne de M. P. Eisenring, qui touche à la fois à la métallurgie par le groupe Brown-Boveri, Motor Columbus, aux Grands magasins et à la presse financière, étant l'administrateur délégué de « Handelszeitung ».

Agriculture :	
Paysans, artisans, bourgeois :	10
Conservateurs	9
Radicaux	4
Divers (libéral, démocrate)	2

Ce qui frappe, ce n'est pas l'absence de représentants de l'agriculture à gauche, mais la faible représentation paysanne dans le groupe radical.

Employés, ouvriers :	
Socialistes	13
Conservateurs	4
Radicaux	2
Divers	2

Dans l'ordre, ce sont des représentants de l'Union syndicale, des syndicats chrétiens sociaux, d'employés ou fonctionnaires, de syndicats évangéliques. Il ne s'agit donc pas d'ouvriers ou d'employés, mais de représentants salariés de leurs associations.

Arts et métiers, petit commerce :	
Conservateurs	8
Radicaux	8
Paysans, artisans	4
Divers (démocrate)	1

Autorités :	
Socialistes	22
Radicaux	14
Conservateurs	8
Paysans, artisans	3
Divers (dont libéraux 2)	4

Il est très significatif d'observer que les quatre partis associés au gouvernement délèguent 47 députés qui exercent des responsabilités locales ; pour les socialistes, cette délégation représente le 43 % du groupe. Plus du 25 % du Conseil national est composé d'officiels de la politique. Quelle que soit la diversité des partis, des caractères et des tempéraments locaux, c'est tout un style qui en découle.

**Presse :**  
Il s'agit des journalistes qui sont au service d'un journal politique, mais pas des journalistes indépendants, recensés sous « divers ».

Radicaux	3
Conservateurs	3
Libéraux, P.A.B., indépendants, socialistes, un chacun	4

Pour l'essentiel, il s'agit de rédacteurs qui se rattachent à la presse locale. Ces chiffres révèlent une meilleure implantation régionale des journaux radicaux et chrétiens-sociaux. Politiquement, c'est important.

Les autres rubriques n'appellent pas de commentaire particulier. Le porte-parole des intérêts immobiliers est radical. Les permanents des partis se rattachent tous à des partis de gauche (3 socialistes, 1 du Parti du travail).

## Les représentants des associations professionnelles :

Chaque conseiller peut se rattacher à un groupe, selon le classement de M. Gilg, à un double titre : soit comme représentant officiel d'une association, soit par son métier. Pour prendre un exemple vaudois, MM. Junod et Thévoz sont rattachés à l'agriculture. M. Thévoz comme agriculteur, M. Junod, comme président de la Chambre vaudoise d'agriculture. Or ces conseillers qui portent sur leur carte de visite le nom d'une association, combien sont-ils ? 60 sur 200, soit le 30 %. Par partis :

Conservateurs	22
Radicaux	15
Socialistes	11
Paysans, artisans	8
Divers	4

Le chiffre conservateur est intéressant ; il révèle la diversité de ce parti et de ses tendances : agriculture, petit commerce, industrie, syndicalistes. Incontestablement, il est le plus composite.

Les onze socialistes sont à mettre en regard des 22 qui se rattachent au groupe « autorités ». Ajoutez encore les trois permanents, vous obtiendrez pour les professionnels le 70 % du groupe. Pour l'ensemble des partis, on obtient les taux de « professionnalisme » suivants (membres des autorités + représentants des associations professionnelles) :

Conservateurs	66 %
Socialistes	64 %
Radicaux	59 %

L'écart est moins sensible qu'on pourrait le croire à distance. Le « professionnalisme » est généralisé dans tous les grands partis ; il n'est pas propre à la gauche, qui ne peut pourtant que plus difficilement puiser dans des professions indépendantes ; la caractéristique de la gauche, c'est de devoir recruter plus que les autres parmi les magistrats politiques. Pour l'ensemble du Parlement, on obtient le chiffre de 55 % de « professionnels ». C'est plus qu'une majorité.

## Rappel

Dans D.P. 80, nous nous référions à une proposition surgie dans divers milieux : « Créer une sorte de caisse de compensation, qui, compte tenu des indemnités parlementaires, permette d'assurer aux conseillers élus, mais incapables de siéger pour des raisons de fait ou de droit, leurs traitements « civils » antérieurs ».

Ce n'est pas cette réformette qui changera le système et le recrutement. Mais une possibilité serait offerte à quelques hommes nouveaux.

# Un grand industriel et la révision de la Constitution fédérale

M. Théodore Boveri, vice-président de Brown-Boveri, président de Motor Columbus, un des vingt-sept, a confié au « Schweizer Monatshefte » ses propositions pour une révision de la Constitution fédérale. Elles sont, même si elles n'engagent que M. Boveri, révélatrices d'un certain autoritarisme patronal suisse. « Profil », revue socialiste indépendante, les a commentées dans son numéro 12 de 1967.

Voici donc les propositions Boveri, en onze points :

1. Réduction du nombre des conseillers fédéraux de sept à trois.
2. Réduction du nombre des conseillers nationaux de deux cents à quarante-quatre.
3. Création d'un seul cercle électoral pour l'élection des conseillers nationaux.
4. Le droit de vote des citoyens sera limité à la désignation d'un unique candidat.
5. Prolongation des mandats des conseillers de quatre à dix ans, avec demi-renouvellement après cinq ans.